

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AI-067-216704718-20260323-2026_01DELA

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 01/2026

**PORTANT DELEGATION PARTIELLE DE FONCTIONS
à Monsieur Alain JANSEN, 1^{er} Adjoint au Maire**

Le Maire de la Commune de SOUFFELWEYERSHEIM,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19 et L.2122-23 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à 8 le nombre des Adjointes au Maire ;
- VU** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Alain JANSEN en qualité de 1^{er} Adjoint au Maire, en date du 22 mars 2026 ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale relative aux finances, à la vie associative et à la vie économique, il est nécessaire de prévoir une délégation partielle de fonctions à Monsieur Alain JANSEN, 1^{er} Adjoint au Maire, à compter de la publication du présent arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Alain JANSEN**, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué :

- aux finances communales,
- à la vie associative,
- à la vie économique

et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières, associatives et économiques.

Cette délégation est exercée sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Alain JANSEN, 1^{er} Adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents relevant des domaines mentionnés à l'article 1er.

Il est notamment habilité à signer, en qualité de délégataire de l'ordonnateur, les actes et documents relatifs à la gestion financière de la commune, notamment :

- les titres de recettes ;
- les mandats de paiement ;
- les bordereaux correspondants ;
- les courriers et documents afférents

.../...

Par cette délégation, Monsieur Alain JANSEN, 1^{er} Adjoint au Maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relevant des domaines mentionnés à l'article 1er.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 3 : La signature par Monsieur Alain JANSEN des pièces et actes repris aux articles 1 et 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à :
 - M. le Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin
 - La Trésorerie du Service de Gestion Comptable de Saverne
- Publié au recueil des actes administratifs de la commune et mis en ligne sur le site internet de la commune
- notifié à :
 - M. Alain JANSEN, l'intéressé

ARTICLE 5 : La Directrice générale des services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Souffelweyersheim, le 23 mars 2026



Le Maire

Pierre PERRIN

Alain JANSEN

« Vu pour acceptation de la délégation »